



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 NOVEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 23/10/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 04 novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)
Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Luc FERJULE, Didier RICHERD

Procurations :

Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD

Carine RANSEAU à Emmanuelle SCHARFF

Ouda MECHAIN à Liliane BLAISE

I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal du 30 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité

III- INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L2122-22 du CGCT)

Période concernée : 01-31 octobre 2024

- a) Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants

Fournisseur	Libellé	Date de la commande	Montant HT	Montant TTC
EL PRODUCTIONS	SPECTACLE CASSE NOISETTE 29 NOVEMBRE 2024	22/10/2024	9 000,00 €	9 000,00 €
SOBECA	ILLUMINATIONS POSE ET DEPOSE 2024-2025	18/10/2024	14 646,00 €	17 575,20 €
SYLVAIN MULTISERVICES	RENOVATION WC PAGNOL	14/10/2024	19 122,00 €	19 122,00 €
AER	Glissière mixte bois / métal , anti voiture bélier école Cezanne	09/10/2024	7 730,00 €	9 276,00 €
CLIM FROID RHONE ALPES	Remplacement clim modélisme	01/10/2024	6 450,00 €	7 740,00 €
ATELIER DES CHENES	fabrication et pose d'un plancher antidérapant au Château des Tours	30/09/2024	4 500,00 €	5 400,00 €

- b) Commande de travaux SYDER (maintenance et programmes d'investissement)

1/ Commande n° 240523-005-01, programme 114 :

- Remplacement du luminaire par une borne LED 0671
- Les Hauts de Brianne
- Coût opération 1246€ TTC
- Charge financière communale de 680 euros

2/ Commande n° 2400809-002-01, programme 114 :

- Remplacement d'un massif d'encrage HS sur l'ouvrage 1020
- Rue de la Boucle
- Coût opération 1048 € TTC
- Charge financière communale de 572 euros

A noter : dans le cadre de la démarche performancielle, à ce jour, 256 point d'éclairage ont été remplacés par un éclairage LED. A l'issue de ces travaux, il sera possible de rétablir l'éclairage nocturne.

- c) Conclusion et révision du louage de choses n'excédant pas 12 ans **Sans objet**
- d) Délivrance et reprise des concessions

État des attributions, renouvellements des concessions en octobre 2024					
	Nouvelle attributio	Renouvellement	Durée/ type d'emplacement (columbarium ou concession)	Tarifs	Total
	0	1	30 ans, concession de 4m2	800,00 €	800,00 €
	0	1	30 ans, concession de 2m2	400,00 €	400,00 €
Total	0	2			1 200,00 €

- e) Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre **Sans objet**
- f) Demande de subventions à tout organisme financeur **Sans objet**

g) Dérogations aux tarifs de mise à disposition des salles communales

Dérogations aux tarifs de mise à disposition des salles communales						
Date	Salle	Association	Manifestation	Tarif réel	Tarif pratiqué	Motif
03/11/2024	Ansolia	Sou des écoles	Bourse aux jouets	3 300 €	500 €	manifestation d'intérêt communal

h) Fongibilité des crédits

Opération effectuée : Virement de crédit du compte 673 au profit du compte 65748

Situation des comptes avant opération :

COMPTE : Dépenses en Fonctionnement – Chapitre 65 – article 65748 – Subvention fonctionnement autres personnes droit privé	COMPTE : Dépenses en Fonctionnement – Chapitre 67 – article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs
Budget total voté : 180 000,00 €	Budget total voté : 100 000,00 €
Total réalisations : 85 769,00 €	Total réalisations : 21.27 €
Disponible : 94 431,00 €	Disponible : 99 978.73 €

Situation des comptes après opération :

COMPTE : Dépenses en Fonctionnement – Chapitre 65 – article 65748 – Subvention fonctionnement autres personnes droit privé	COMPTE : Dépenses en Fonctionnement – Chapitre 67 – article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs
Budget total voté : 200 000,00 €	Budget total voté : 80 000.00 €
Total réalisations : 85 769,00 €	Total réalisations : 21.27 €
Disponible : 114 231,00 €	Disponible : 79 978.73 €

i) Déclaration d'Intention d'Aliéner **Sans objet**

j) Tarifs droits de voirie **Sans objet**

Arrivée Linda BEGGUI

IV- DELIBERATIONS

A- FINANCES

a. 089/2024 Adhésion au groupement de commandes électricité du SYDER
(Xavier FELIX)

Conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

La loi Energie Climat du 8 novembre 2019 a organisé la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV. Dans ce contexte, le renouvellement d'un groupement de commandes est envisagé pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Le conseil municipal, à l'unanimité (moins Linda BEGGUI qui se déporte) approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et dit que les crédits sont prévus au budget

b. 090/2024 Remboursement de frais de déplacement (Daniel POMERET)

Afin de représenter la commune au sein de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, pour un projet concernant le territoire de la commune, Monsieur Jean-Luc LAFOND a avancé les frais pour l'achat d'un billet de train pour un montant de 152 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité (moins Jean-Luc LAFOND qui se déporte), approuve le remboursement des frais engagés par M. Jean Luc LAFOND pour représenter la commune, sur justificatif.

c. 091/2024 Résiliation de marché de travaux (cas de force majeure) – travaux école Pagnol

Dans le cadre de l'article 1 4° de la délibération prise le 25 mai 2020 portant sur le vote des attributions de fonction du CM au Maire autorisé par la loi, il a été attribué à TEAM RENOV la rénovation des wc de l'école Pagnol pour un montant HT de 20 774,03 € le 2 juillet 2024 via le bon de commande n° 24D002176.

Compte tenu d'un accident très grave du prestataire, il nous a annoncé se retrouver dans l'incapacité physique de réaliser les travaux. Depuis, malgré l'envoi de mails, d'appels téléphoniques et d'un courrier recommandé pour planifier les travaux, ceux-ci sont restés sans réponse. Il est proposé la rupture de ce contrat.

Compte tenu qu'une facture a été réglée par mandat n° 1255 pour la somme 12 578,40 € afin de payer un acompte concernant les fournitures, le remboursement de cet acompte sera également demandé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rupture de ce contrat pour force majeure, effective à compter de sa notification, et mandate M le Maire de la demande de remboursement de l'acompte versé.

B- URBANISME

a. 092/2024 Avis sur le dossier d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation du Morgon et du Nizerand (Jean-Luc LAFOND)

La révision du plan de prévention des risques naturels d'inondation du Morgon et du Nizerand a été prescrite le 3 janvier 2019 par arrêté préfectoral.

Elle a pour objectifs :

- D'établir une étude hydrologique, hydraulique et hydrogéomorphologique en prenant en compte les données pluviométriques de ces dernières années et les événements exceptionnels notamment la crue de 2008,
- De réaliser la cartographie hydrogéomorphologique sur les parties amont des bassins versants peu ou pas urbanisées, afin de disposer de données qualitatives sur les phénomènes d'inondation potentiels,
- D'établir une cartographie cohérente à l'échelle du bassin versant grâce à une modélisation hydraulique et une topographie précise (modélisation numérique du terrain LIDAR).

En application des articles R. 562-3 et 562-7 du Code de l'environnement et de l'arrêté de prescription du PPRNi du Morgon et du Nizerand sus-mentionné, le projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNi) est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes du périmètre du dit plan.

Pour information, le dossier soumis à l'avis du conseil municipal est le même que celui soumis à l'enquête publique qui se déroulera du 4 novembre au 4 décembre 2024.

Conformément à la procédure d'élaboration du PPRNI, une rencontre est prévue avec le commissaire enquêteur

La commune de Anse n'est concerné que par la rivière « La Galoche » et son bassin versant. Le risque de débordement de la Galoche n'entraîne pas d'impact à la vue de sa situation géographique.

La zone établie à risque est située dans un périmètre agricole, avec aucune possibilité de construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PPRNI du Morgon et du Nizerand.

C- ADMINISTRATION GENERALE

a. 093/2024 Rapport sur le Prix et la Qualité du service de l'eau potable SIEAR 2023 (Jean-Luc LAFOND)

Les articles D 2224-1 et suivants du CGCT disposent que le Président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Le Conseil municipal adhérent à un EPCI est destinataire du rapport adopté par cet établissement ; le Maire présente au conseil municipal ce rapport au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur Jean Luc LAFOND présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau du SIEAR relatif à l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

b. 094 /2024 Rapport sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement SIGAL 2023 (Stéphane DUTHEIL)

Les articles D 2224-1 et suivants du CGCT disposent que le Président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Le Conseil municipal adhérent à un EPCI est destinataire du rapport adopté par cet établissement ; le Maire présente au conseil municipal ce rapport au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur Stéphane DUTHEIL présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau du SIEAR relatif à l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

c. 095/2024 Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CCBPD (Daniel POMERET)

Un contrôle a été engagé par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CCBPD en septembre 2023, et portant sur les exercices 2019 et suivants. Le rapport définitif, constitué du rapport de la CRC et des réponses de la collectivité, a fait l'objet d'une présentation et d'un

débat au conseil communautaire du 25 septembre 2024. Il est ensuite rendu public et devient communicable à tous. Le rapport, transmis par la CRC aux maires des communes membres de la CCBPD dès sa présentation en conseil communautaire, doit être inscrit à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal pour présentation et débat.

Monsieur le Maire présente et commente le rapport de la CRC, et ouvre le débat au sein du conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation

V- DIVERS

- Dates à retenir

- 08 novembre 10h : cérémonie des enfants (autour des cérémonies du 11 novembre)
- 10 novembre : Ste Cécile de la jeunesse Ansoise
- 11 novembre : cérémonies de commémoration du 11 novembre 1918
- 13 novembre : conseil communautaire
- 14 novembre : réunion du SYTRAL sur la mobilité
- 14 novembre : conférence offerte aux enfants de primaire sur l'addiction aux écrans
- 15 novembre : AG de l'association des cantines, qui fête ses 120 ans
- 15 novembre : Ste Geneviève de la Compagnie de Villefranche sur Saône
- 17 novembre : cyclocross du Bordelan
- 22 novembre : remise des brevets de 3^{ème} d'Asa Paulini à Ansolia
- 27 novembre : action citoyenne et de mémoire financée par la commune, permettant à 10 collégiens et collégiennes de visiter les camps d'Auschwitz et Birkenau
- 28 novembre : repas annuel des bénévoles de la MAG
- 29 novembre : séqu'anse culturelle « Casse Noisette »
- 30 novembre : début de la distribution des composteurs à Anse
- 06 décembre : soirée des commerçants
- 07 décembre : Ste Barbe
- 07-08 décembre : marché de Noël
- 09 décembre : conseil municipal
- 11 décembre : conseil communautaire
- 14 et 21 décembre : distribution des colis de Noël
- 19 décembre : cérémonie des 20 ans du marrainage du 68^{ème} RAA (Ansolia)

Séance levée 20h30

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire de séance
Jean-Luc LAFOND

